Accusé de réception en préfecture
049-214902462-20231208-23M074-AR
Date de télétransmission : 12/12/2023
Date de réception préfecture : 12/12/2023

Publié le 13/12/2023

LES PONTS-DE-CÉ
lespontsdece.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 23M074

portant interdiction d'utilisation des terrains de football engazonnés du complexe François Bernard

Le Maire de la commune des Ponts-de-Cé,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les conditions météorologiques,

Considérant qu'il y a lieu, afin de préserver les terrains engazonnés du complexe sportif François Bernard, d'en interdire l'utilisation,

Arrête :

Article 1 : Les terrains de football engazonnés sont interdits d'accès en raison des conditions météorologiques **à partir du vendredi 8 décembre 2023** et ce jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché à la Mairie et sur le complexe François Bernard.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Ponts-de-Cé, le 8 décembre 2023

Jean-Paul Pavillon,
Maire

MAIRIE DES PONTS DE C. 49130 (M. et L.)

Hôtel de Ville
7 rue Charles-de-Gaulle
49 130 Les Ponts-de-Cé
Tél. 02 41 79 75 75
mairie@ville-lespontsdece.fr